

Nous avons pensé intéressant d'interroger à l'occasion de la Fête de la Musique, celui qui a été à l'initiative de cette manifestation, Jack Lang.

Ces quelques lignes qui suivent vous diront ce qu'il en pense lui-même en ce mois de juin 2000.

*« Pour révéler l'ampleur de la pratique musicale en France, il fallait un vaste mouvement collectif marquant la reconnaissance publique des pratiques amateurs. C'est pourquoi, avec le soutien de François Mitterrand, j'ai décidé de lancer le 21 juin 1982 la première édition de la Fête de la Musique, qui a rassemblé des dizaines de milliers de musiciens professionnels et amateurs dans une manifestation populaire, renouvelée chaque année avec un succès croissant.*

*Ainsi, plus de 60 pays relayent aujourd'hui cette initiative qui permet à la musique d'investir les lieux les plus insolites : des halls de gare aux marchés couverts, des terrasses de cafés aux kiosques à musiques si longtemps désertés.*

*Le 21 juin, la Fête de la Musique permet surtout aux hommes et aux femmes de toutes origines de se rencontrer et de célébrer ensemble les valeurs humanistes et généreuses que portent la culture et les arts. »*

Jack LANG.

\*\*\*\*\*

Le SEL s'il vous plaît.

Dès sa création, la gazette du quartier Saint-Georges a eu pour objet d'être un lien entre les habitants du quartier. Ce lien peut être de plusieurs natures comme l'échange de biens ou de savoirs divers.

Un exemple nous a été communiqué par un ami. Un adulte donne un petit avion, fabriqué par lui étant enfant, à un voisin passionné lui aussi de modélisme. De là est née une complicité entre deux voisins.

Sur la ville de Blois, il existe une association, le SEL (Système d'Echange Local), qui favorise l'échange de biens, de savoirs et de services de toutes natures, sans qu'il soit question d'argent.

Pour tous renseignements : SEL de Blois, 3 rue Alain Gerbault, tél. 02.54.42.30.53.

Permanence le jeudi de 17 h à 19 heures.

Cet article permettra sans doute de nous rappeler que nous avons tous des talents cachés qui ne demandent qu'à être partagés.

Alors, n'oubliez pas le SEL, merci !

M. JUS MARTIN



Nous vous rappelons que par décision du Conseil d'Administration, le tarif des cotisations pour l'année 2000 est fixé à 50 francs par famille. Le paiement est à déposer soit au siège de l'Amicale, soit chez les membres du CA.

L'adhésion est valable pour l'année civile (soit du 1er janvier au 31 décembre). Il a été ainsi décidé que, pour les résidents qui arrivent dans le quartier après le 30 juin et qui désirent adhérer à l'Amicale, la cotisation au titre de la même année est fixée à 25 francs.



### **BULLETIN D'ADHESION**

Monsieur, Madame.....

Adresse.....

Souhaite adhérer ou renouveler son adhésion à l'AMICALE DU QUARTIER ST-GEORGES.

Ci-joint un chèque de 50 F ou 25 F à l'ordre de l'Amicale à adresser au siège de l'Amicale.

Dès réception, vous recevrez votre carte d'adhérent pour 2000.